

Schuttrange, le 28 janvier 2021



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la décision du Conseil Communal du 25 novembre 2020 portant adoption du

projet d'aménagement particulier « Rue de Luxembourg » à Schrassig, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST de Senningerberg pour le compte de Monsieur Claude Schumacher de Roodt-sur-Syre et de Monsieur et Madame Carlos Almeida Da Costa-Welter de Uebersyren, concernant des terrains inscrits au cadastre de la commune de Schuttrange, section « C » de Schrassig, sous les numéros 395/1775, 395/1776 et 395/921 (construction de cinq maisons unifamiliales isolées)

a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 22 janvier 2021, réf. n° 18964/29C.

Le dossier est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois à partir de la présente notification.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins


Jean-Paul JOST
bourgmestre




c. s. Alain DOHN
secrétaire communal

Administration communale de Schuttrange

2, Place de l'Eglise
L-5367 Schuttrange

T (+352) 35 01 13 - 1
F (+352) 35 01 13 - 259

commune@schuttrange.lu
www.schuttrange.lu

PacteClimat
Ma commune s'engage pour le climat